

COMMUNIQUE

Complémentaire Retraite des Hospitaliers : une fois de plus, ce sont les épargnants qui trinquent à la place des responsables. Les propositions beaucoup plus équitables de la commission des finances du Sénat ne sont pas respectées.

Paris, Le 21 mars 2007

La presse s'est faite aujourd'hui l'écho du rapport du médiateur de la CRH (Caisse Retraite des Hospitaliers, qui compte 350 000 adhérents), monsieur Jean-Louis Fort.

L'ARCAF (Association nationale des Fonctionnaires épargnant pour la Retraite) s'élève contre les propositions de ce rapport qui consiste à faire supporter par les épargnants l'essentiel des efforts pour boucher le trou de 1,6 milliard d'euros du régime : ils devraient ainsi payer plus de un milliard d'euros, et l'Etat et l'assureur seulement 300 millions chacun. Ce Plan est injuste et non conforme aux propositions de la commission des finances du Sénat.

Il est injuste car les adhérents de la CRH subissent déjà une perte de pouvoir d'achat de leur complément retraite depuis de nombreuses années, celui-ci n'étant pas revalorisé autant que l'inflation. Par ailleurs, le « rendement » du régime (taux de conversion en rente) est déjà inférieur à celui d'un régime comparable comme la PREFON. De plus, pendant de longues années, on a fait croire aux souscripteurs qu'ils adhéraient à un produit viager, alors que les rentes n'étaient en réalité garanties que cinq ans. Les vrais responsables de cette situation sont - ainsi que l'a souligné le rapport du Sénat - l'Etat (co-gérant du CGOS, l'association paritaire qui supervise la CRH), et l'assureur.

Le rapport de la commission des finances du Sénat de septembre dernier avait en effet pourtant prescrit un effort beaucoup plus équitablement réparti, et suggéré que l'Etat et l'assureur se répartissent entre eux entre 50 et 68 millions d'euros de subvention annuelle au régime, soit un total d'environ 1,3 milliard d'euros à leur charge ; ce qui, compte tenu des responsabilités des uns et des autres, est beaucoup plus équitable.

Au contraire, le médiateur penche nettement vers une « solution » à la CREF/COREM, où ce sont les 450 000 victimes qui doivent supporter l'essentiel de l'effort de provisionnement, à l'exclusion des responsables de la catastrophe, l'Etat et l'Union de mutuelles gestionnaire.